

2

Démarche de l'avant-projet

Dans le cadre de l'avant-projet, Hydro-Québec a pour objectif de déterminer toutes les composantes du projet et d'intégrer le plus harmonieusement possible les nouveaux ouvrages au milieu. L'avant-projet comprend des études technoéconomiques qui permettent d'évaluer les contraintes techniques et d'optimiser le projet sur le plan des coûts de réalisation. Il intègre également des études environnementales qui visent à réduire les impacts négatifs du projet et à proposer des mesures d'atténuation. L'avant-projet prévoit en outre une démarche de participation publique qui inclut les activités d'information et de consultation des groupes et organismes concernés. Toutes ces activités s'inscrivent dans la politique environnementale d'Hydro-Québec, en accord avec les principes du développement durable (voir l'annexe L).

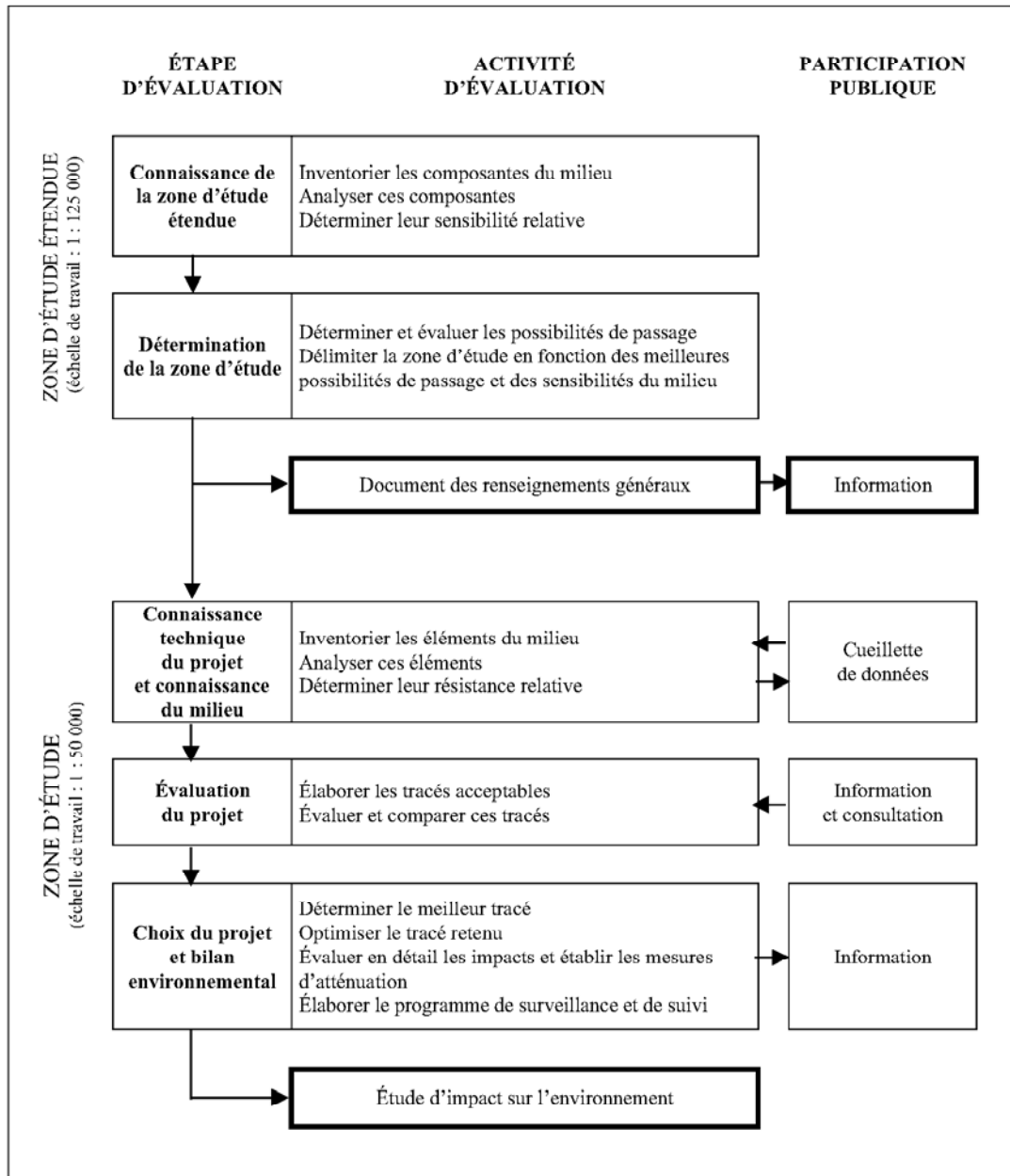
La figure 2-1 présente la démarche de l'étude d'impact sur l'environnement. Il s'agit d'une démarche de réduction successive de l'espace d'étude, combinée à une augmentation du degré de détail des éléments considérés. La détermination de la zone d'étude étendue, puis de la zone d'étude et enfin du tracé lui-même permet de raffiner successivement l'analyse afin de dégager progressivement le meilleur tracé de la ligne.

L'analyse de la zone d'étude étendue est principalement basée sur des données existantes provenant de l'avant-projet de la centrale de la Toulmoustouc (Hydro-Québec, 2000a), de l'étude de corridors entre la frontière du Labrador et le poste de Micoua réalisée dans le cadre du projet d'intégration de la production hydroélectrique du cours inférieur du Churchill (Foramec, 2000) ainsi que d'une étude des axes de référence de la ligne projetée (Polygé, 2000). Les résultats de cette analyse sont présentés dans le document des renseignements généraux transmis au ministère de l'Environnement dans le cadre de la procédure d'autorisations gouvernementales du projet (Hydro-Québec, 2000b).

L'étude d'impact porte sur le projet lui-même ainsi que sur les éléments du milieu récepteur pouvant être touchés par sa réalisation, qu'il s'agisse du milieu humain, du milieu naturel ou du paysage. Elle comprend trois grandes étapes, auxquelles correspondent différentes activités, en vue de déterminer la solution de moindre impact. Après avoir dressé un portrait détaillé du milieu d'accueil, illustré par des cartes à l'échelle de 1 : 50 000, et cerné les éléments techniques pertinents du projet, l'évaluation du projet consiste à élaborer et à analyser les tracés sur les plans tant environnemental que technoéconomique. Enfin, le bilan environnemental comprend l'évaluation détaillée des impacts, les mesures destinées à atténuer les impacts négatifs et à accentuer les

retombées positives du projet ainsi que le programme de surveillance et de suivi à instaurer.

Figure 2-1 : Démarche de l'étude d'impact sur l'environnement



3

Délimitation de la zone d'étude

3.1 Délimitation de la zone d'étude étendue

La zone d'étude étendue choisie pour l'analyse de la ligne de transport d'énergie électrique entre la centrale de la Toulmustouc et le poste de Micoua doit être suffisamment grande pour qu'on puisse envisager toutes les possibilités réalistes de relier la centrale au poste et évaluer tous les effets sur le milieu naturel, sur le milieu humain et sur le paysage. Le choix des limites de cette zone repose sur les considérations suivantes :

- les environs immédiats des points de départ et d'arrivée, soit la centrale de la Toulmustouc et le poste de Micoua, sont inclus dans la zone ;
- la largeur de la zone est déterminée par les différents scénarios de traversée du réservoir Manic 3 ;
- la limite sud de la zone d'étude longe la ligne à 735 kV Arnaud-Micoua ;
- la partie est de la zone inclut la vallée de la rivière Toulmustouc ainsi que la route vers la centrale de la Toulmustouc projetée à partir de la ligne à 735 kV Arnaud-Micoua.

3.2 Délimitation de la zone d'étude

Après examen des principaux éléments techniques, économiques et environnementaux de la zone d'étude étendue, certains espaces paraissent plus favorables que d'autres au passage de la ligne Toulmustouc-Micoua. Les meilleurs points de traversée du réservoir Manic 3 et de la rivière Toulmustouc, aux deux extrémités du parcours, ont guidé en grande partie le choix de la zone d'étude.

3.2.1 Possibilités de passage dans la partie ouest (de Micoua à Manic-3)

L'élément le plus déterminant concerne la traversée du réservoir Manic 3, vaste plan d'eau de 1 km à 2 km de largeur, qui limite fortement les possibilités de passage de la ligne dans sa partie ouest. On a envisagé deux tracés réalisables sur le plan technique : la traversée par le sud, en empruntant l'île où a été construite la centrale Manic-3, et la traversée par le nord (à environ 12 km au nord du barrage), au niveau d'un resserrement du réservoir. À cet endroit, le réservoir est large d'environ 1 km et bordé de versants abrupts ; la traversée d'un sommet à l'autre (portée de 1,9 km) exigerait l'installation de pylônes non seulement coûteux mais également très hauts. Cette traversée par le nord n'a pas été retenue car elle présente des difficultés techniques, entraîne des coûts supplémentaires et est située dans un paysage reconnu et valorisé. Au contraire, la traversée par le sud emprunte une partie du réservoir où sont déjà présents de nombreux ouvrages hydroélectriques.

En éliminant la traversée par le nord du réservoir Manic 3, on peut réduire la zone d'étude à quelques kilomètres de chaque côté du point de traversée retenu.

3.2.2 Possibilités de passage dans la partie est (de Manic-3 à Toulmoustouc)

Entre la centrale de la Toulmoustouc projetée et le réservoir Manic 3, on a d'abord recherché le trajet le plus direct. Celui-ci franchit la Toulmoustouc dès le départ de la centrale, dans une portion où la rivière s'écoule dans une large vallée aux parois escarpées sur la rive ouest. L'autre possibilité de traversée suppose un détour par le sud, en longeant la rive gauche de la Toulmoustouc pour la traverser 9 km plus bas, à la hauteur du pont situé au point kilométrique^[1] 92 (PK 92) du chemin menant au lac Sainte-Anne. On peut considérer les coupes forestières de la moitié nord-ouest de la zone d'étude comme des zones plus propices au passage de la ligne, alors qu'on devrait le plus possible éviter les chalets ou camps existants ainsi que les zones de développement prévues.

Dans chacun des deux scénarios, on prend soin d'épargner le cours inférieur de la Toulmoustouc où se trouve une certaine concentration d'éléments des milieux biologique et humain. En effet, dans cette portion où débouchent les rivières Isoukoustouc, Landry et Pistuacanis, les milieux humides sont plus présents et les habitats fauniques plus riches (embouchures de rivières, zones de lichen). Ce tronçon compte, de plus, de nombreux baux de villégiature et est utilisé par les autochtones. On évite également des escarpements du cours inférieur de la rivière Landry.

Enfin, la construction d'une ligne à 69 kV pour alimenter le chantier de la centrale de la Toulmoustouc constitue un autre élément déterminant, car le jumelage des deux lignes sur une grande partie du parcours pourrait réduire les impacts environnementaux et les coûts.

[1] Point kilométrique (PK) : distance entre le point considéré et le point d'origine du chemin.

3.2.3 Limites de la zone d'étude

La zone retenue pour l'étude du tracé de la ligne Toulmustouc-Micoua forme une bande d'orientation nord-est—sud-ouest entre la centrale de la Toulmustouc projetée et la centrale Manic-3, qui remonte vers le nord-ouest en direction du poste de Micoua (voir la carte *Principaux éléments des milieux naturel et humain* à l'annexe M).

Mesurant environ 54 km de longueur, la zone d'étude a une largeur approximative de 12 km au niveau des rivières Toulmustouc et Isoukustouc. Elle se rétrécit progressivement pour atteindre environ 8 km à proximité de la rivière Landry et, enfin, de 3 km à 5 km à l'ouest du réservoir Manic 3.

La limite sud de la zone d'étude inclut la ligne existante à 735 kV et la longe à moins de 1 km à partir du poste de Micoua jusqu'au réservoir Manic 3. La limite sud côtoie ensuite le tracé de la ligne à 69 kV projetée jusqu'à la rive droite de la Toulmustouc. Entre le poste de Micoua et le réservoir, la limite nord est déterminée par la présence du grand lac Fraser et surtout par la traversée du réservoir Manic 3 à proximité du barrage. À l'est du réservoir, la limite nord cherche à rejoindre le plus directement possible les abords de la centrale projetée en tenant compte des deux scénarios de traversée de la Toulmustouc.

On peut envisager plusieurs possibilités de tracé à l'intérieur de cette zone d'étude, qui par ailleurs permet de cerner tous les effets sur le milieu. Cette zone épargne aussi plusieurs éléments sensibles du milieu mis en lumière lors de l'étude de cadrage et de l'avant-projet de la ligne à 69 kV Micoua-Pesamit, dont :

- la zone de haut risque de givre à proximité du lac Miquelon (au sud de la zone d'étude) ;
- les trois écosystèmes forestiers exceptionnels (groupements comportant des indices de forêts anciennes d'épinettes et de sapins : au nord de la zone d'étude, à l'est du réservoir Manic 3) ;
- les lacs Rita, Miquelon (au sud) et du Six Mille (au nord), qui sont retenus dans le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) ainsi que les grands lacs tels que les lacs Fraser, Luc et Larose (au nord) ;
- les pourvoiries du lac Miquelon (au sud) et Sherqué (au nord) ;
- les parcours de canotage des rivières Landry et Toulmustouc dans leur presque totalité (au sud) ;
- le sentier de motoneige officiel (au sud, dans le secteur de la rivière Pistuacanis), qui est raccordé au sentier provincial Trans-Québec n° 3 passant par Baie-Comeau ;
- les deux grandes zones d'affectation récréotouristique (l'une au sud, en rive droite de la Toulmustouc ; l'autre au nord, en rive est du réservoir Manic 3).

